

La communauté musulmane

Karim Ettourki et Mazyar Khoojinian

1. Bibliographie

1.1. Études générales

- BOCQUET (C.), MARÉCHAL (B.), VAN DEN ABEELE (S.). *Musulmans et non-musulmans en Belgique: des pratiques prometteuses favorisent le vivre-ensemble*. Bruxelles, 2015.
- TORREKENS (C.), ADAM (I.), eds. *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens*. Bruxelles, 2015.
- MARÉCHAL (B.), BOCQUET (C.). *Musulmans et non-musulmans à Bruxelles, entre tensions et ajustements réciproques*. Bruxelles, 2014.
- MARÉCHAL (B.), EL ASRI (F.), eds. *Islam belge au pluriel*. Louvain-la-Neuve, 2012.
- DASSETTO (F.). *L'Iris et le Croissant. Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion*. Louvain-la-Neuve, 2011.
- CHEREF-KHAN (C.), LEMAIRE (J.), eds. Une majorité musulmane à Bruxelles en 2030: Comment nous préparer à mieux «vivre ensemble»? , in *La Pensée et les Hommes*, 2011, n° 84.
- YANAŞMAYAN (Z.). Role of Turkish Islamic Organizations in Belgium: The Strategies of Diyanet and Milli Görüş, in *Insight Turkey*, 12, 2011, 1, p. 139-161.
- TORREKENS (C.). *L'islam à Bruxelles*. Bruxelles, 2009.
- KANMAZ (M.). *Islamitische ruimtes in de stad. De ontwikkeling van gebedsruimtes, moskeëen en islamitische centra in Gent*. Gand, 2009.
- MARÉCHAL (B.). *Les Frères musulmans en Europe: racines et discours*. Paris, 2009.
- VANDERWAEREN (E.), TIMMERMAN (C.). *Diversiteit in islam: over verschillende belevingen van het moslim zijn*. Louvain, 2008.
- TORREKENS (C.). Concentration des populations musulmanes et structuration de l'associatif musulman à Bruxelles, in *Brussels Studies*, 2007, 4 (www.brusselstudies.be).
- FRENNET-DE KEYSER (A.). Une tentative d'organiser les laïques musulmans: le CLAM (Centre laïque arabo-musulman), 1989-1997, in *RBHC*, 2007, p. 557-581.
- DE CHANGY (J.), DASSETTO (F.), MARÉCHAL (B.). *Relations et co-inclusion: islam en Belgique*. Paris, 2007.
- Musulmanes et musulmans d'ici, in *La Revue Nouvelle*, 2007, n° 9.
- PARTHOENS (C.), MANÇO (A.). *De Zola à Atatürk: un «village musulman» en Wallonie*. Paris, 2005.
- EL BATTIUI (M.), KANMAZ (M.). *Mosquée, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. État de la question et enjeux*. Bruxelles, 2004.

- BOUSSETTA (H.), MARÉCHAL (B.). *L'islam et les musulmans en Belgique. Enjeux locaux & cadres de réflexion globaux – Note de synthèse*. Bruxelles, 2003.
- MANÇO (U.), ed. *Voix et voies musulmanes en Belgique*. Bruxelles, 2000.
- LESTHAEGHE (R.), ed. *Communities and Generations: Turkish and Moroccan Populations in Belgium*. Bruxelles, 2000.
- DASSETTO (F.), ed. *Facettes de l'islam belge*. Louvain-la-Neuve, 1997.
- LEBRECHT (M.). *Alévis en Belgique: approche générale et étude de cas*. Bruxelles, 1996.
- LEMAN (J.), ed. *De integratie van islam in België, anno 1993*. Bruxelles, 1992.
- DASSETTO (F.). *Le Tabligh en Belgique: diffuser l'Islam sur les traces du prophète*. Louvain-la-Neuve, 1988.
- DASSETTO (F.), BASTENIER (A.). *L'Islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes en Belgique*. Anvers, 1984.

1.2. Analyses institutionnelles

- SHAHID (W.A.R.), VAN KONINGSVELD (P.S.). *Islam in Nederland en België: religieuze institutionalisering in twee landen met een gemeenschappelijke voorgeschiedenis*. Louvain-Paris, 2008.
- SÄGESSER (C.), TORREKENS (C.). La représentation de l'Islam, in *CH CRISP*, 2008, n^{os} 1996-1997.
- MANÇO (U.), KANMAZ (M.). De la pathologie au traitement. La gestion municipale de l'islam et des musulmans de Belgique, in *Cahiers d'Études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 2002, p. 57-88.
- RATH (J.), PENNINX (R.), GROENENDIJK (K.), MEYER (A.). *Western Europe and Its Islam. The Social Reaction to the Institutionalization of a «New» Religion in the Netherlands, Belgium and the United Kingdom*. Leyde, 2001.
- PANAFIT (L.). *Quand le Droit écrit l'Islam. L'intégration juridique de l'Islam en Belgique*. Bruxelles, 1999.
- BLAISE (P.), DE COOREBYTER (V.). L'Islam et l'État belge, in *Res Publica*, 1993, p. 23-37.
- BLAISE (P.), DE COOREBYTER (V.). L'Islam et l'école. Anatomie d'une polémique, in *CH CRISP*, 1990, n^{os} 1270-1271.
- BASTENIER (A.), DASSETTO (F.). *Enseignants et enseignement de l'islam au sein de l'école officielle en Belgique*. Louvain-la-Neuve, 1987.

2. Aperçu historique

La présence d'une population de confession musulmane en Belgique est attestée dès le début des années 1920. Elle résulte pour l'essentiel du prolongement sur son territoire d'une immigration de travailleurs maghrébins depuis le nord de la France. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1960, à la suite d'un processus migratoire au départ du Maroc et de la Turquie, favorisé par la signature de conventions bilatérales sur l'emploi de main-d'œuvre avec ces deux États, que cette population va connaître une croissance significative. Dans les décennies qui suivent, le nombre des musulmans de nationalité belge ou étrangère établis dans le pays augmente également en raison de flux migratoires en provenance

d'ex-Yougoslavie, du Moyen-Orient, d'Afrique noire et d'Asie, de sorte que la Belgique compte aujourd'hui une population musulmane très hétérogène.

2.1. *Associations de mosquées et structures coupoles*

Avec la stabilisation de cette présence islamique dans le courant des années 1970, des initiatives privées voient le jour en plusieurs localités du pays pour soutenir cette population immigrante. Dans un premier temps, elle est prise en charge par des associations de quartier. Ensuite, les immigrants fondent progressivement des structures chargées d'assurer la transmission de leur religion et de leur culture. On voit apparaître çà et là les premiers lieux de prière, qui servent aussi de lieux de rencontre et d'entraide pour des fidèles essentiellement de sexe masculin. Ces « mosquées cachées » se trouvent généralement dans d'anciennes maisons de logement ou de commerce reconverties pour l'exercice du culte et que les non-musulmans peuvent difficilement distinguer dans l'espace urbain local. Dans les premières années, ces bâtiments sont loués grâce aux cotisations des fidèles qui partagent souvent une même origine ethnico-régionale. À partir des années 1980, de plus en plus d'immeubles sont acquis à titre définitif et certaines maisons de prière sont réaménagées en espaces multifonctionnels accueillant diverses activités religieuses, éducatives et culturelles. Une série d'associations de femmes et de jeunes gravitent autour de ces différentes mosquées.

Diverses structures-coupoles apparaissent au fil du temps, le plus souvent sous l'influence des États d'origine ou d'organisations religieuses transnationales. Ces fédérations sont généralement le reflet des clivages ethniques et idéologiques. Au sein des communautés turques, nous distinguons outre la *Diyanet* (Belçika Diyanet Vakfi, 1982) et son pendant *Milli Görüş* (Belçika İslam Federasyonu, 1986), les *Süleymancı* (Belçika İslam Kültür Merkezleri Birliği, 1987), les *Nakşibendi* (Sema Şah Vakfi, 2000) et les *Alévis* (Belçika Alevi Dernekler Federasyonu, 2002).

À partir du milieu des années 1990, des *Unions des Mosquées et des Associations islamiques* sont créées dans toutes les provinces flamandes, à Bruxelles, dans le Brabant wallon, à Liège et dans le Borinage afin de structurer le réseau des mosquées marocaines. Comparées aux structures turques, celles-ci disposent d'un pouvoir très limité. L'influence du pays d'origine y est également réduite. Outre les fédérations marocaines et turques, nous pouvons mentionner le mouvement *Ahmadiyya* (Ahmadiyya Muslim Association Belgium, 1985), né au Pakistan, les mosquées des communautés bosniaque et afghane et le réseau des convertis (*Belgisch Islamitisch Centrum*, 2009). À une plus petite échelle, diverses associations de mosquées locales s'organisent également sur une base ethnico-religieuse, comme les communautés bengali, rom et tchéchène, ainsi que les communautés musulmanes d'Afrique sub-saharienne.

2.2. *Institutionnalisation de l'islam*

Les associations de mosquée subviennent en grande partie à leurs propres besoins. L'octroi de subsides par les autorités n'a commencé qu'à partir de 2007, lorsque la Wallonie a reconnu avant la région bruxelloise et la Flandre les premières communautés culturelles islamiques. La régionalisation de la tutelle

sur les organes de gestion du temporel des cultes, qui est intervenue le 1^{er} janvier 2002, découle des accords du Lambermont et est réglée par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés. La première phase de reconnaissance des mosquées dans les différentes régions a connu un succès mitigé. En Wallonie, 43 des 76 mosquées recensées sont reconnues. Dans la région bruxelloise, 13 des 68 mosquées répertoriées ont obtenu une reconnaissance tandis qu'en Flandre, seules 6 mosquées sur 151 sont parvenues à se faire reconnaître.

L'institutionnalisation de l'islam proprement dite débute avec la reconnaissance de la religion par l'arrêté royal (AR) de 1968, qui reconnaît l'association internationale CIC (*Centre islamique et culturel*) comme personne de droit, et la cession du pavillon oriental du Parc du Cinquantenaire, futur site de la Grande Mosquée de Bruxelles. Le 19 juillet 1974, une loi portant reconnaissance «des administrations chargées de la gestion du temporel du culte islamique» est votée à l'unanimité. Elle est avant tout la conséquence indirecte des relations diplomatiques entre la Belgique et l'Arabie saoudite. Désormais doté des principaux pouvoirs de décision en matière d'institutionnalisation de l'islam, le CIC devient, *de facto*, l'organe chef de culte. Dans les années 1970, il devient aussi le représentant en Belgique de la *Ligue mondiale islamique*, dont il dépendra officiellement à partir de 1982. Cette dépendance permet de mesurer l'influence prépondérante de l'Arabie saoudite au sein de l'institution. Si les activités du CIC sont très larges (diffusion des horaires de prières et de publications pédagogiques, organisation de cours de Coran, établissement de certificat de conversion pour le pèlerinage et du label «halal», octroi de permis de séjour aux imams pendant le ramadan), sa représentativité au niveau des communautés locales est extrêmement faible.

Diverses instances concurrentes s'opposent à la reconnaissance de l'imam-directeur du CIC en qualité de représentant du culte musulman :

- l'association *Culture et Religion islamique* (CRI), fondée en 1976, qui appartient à un mouvement plutôt laïque rassemblant des syndicalistes et des responsables associatifs proches des syndicats chrétiens et socialistes, mais dont l'action ne sera vraiment effective que de 1981 à 1983 en obtenant, conjointement au CIC, le pouvoir de nommer des enseignants de religion musulmane ;
- les instances diplomatiques et consulaires du Maroc et de la Turquie qui, par le biais respectif des *Amicales* et de la *Fondation religieuse islamique turque de Belgique*, fondée en 1982 et étroitement liée à la *Présidence des Affaires religieuses de Turquie* (*Diyanet*), utilisent le facteur religieux dans leur politique d'encadrement et d'allégeance de leurs ressortissants. Pour les Marocains résidant à l'étranger, ce rôle est désormais assumé par la *Fondation Hassan II* (à partir de 1998) et le *Conseil des Oulémas pour la Communauté marocaine en Europe* (2008) ;
- la *Fédération des Mosquées et des Associations culturelles et islamiques de Belgique*, une organisation du courant missionnaire du Jama'at al-Tabligh (Association pour la Prédication) en Belgique, fondée en 1985, qui base son discours sur la fracture entre l'islam du peuple dont elle se veut la représentante et l'islam des riches et des puissants, qui serait incarné par le CIC, avant de collaborer avec ce dernier à la fin des années 1980, ce qui conduira à une scission au sein de la fédération ;

- la *Ligue d'Entraide islamique*, constituée également en 1985, liée à la mouvance des Frères musulmans, et qui préfère mettre l'accent sur le fossé générationnel entre l'islam des parents et celui de la jeunesse, qu'elle prétend représenter ;
- la *Fédération islamique de Belgique* déjà mentionnée, fondée en 1986, émanation belge de l'organisation islamique turque Milli Görüş (« Vision nationale »), qui se situe davantage en concurrence avec la Diyanet qu'avec le CIC.

Les désaccords qui opposent les différentes organisations musulmanes, dont certaines font entendre la voix « modérée » de l'islam, contribuent à mener la reconnaissance d'un organe chef de culte dans l'impasse. La polémique s'aggrave autour de l'enjeu de l'enseignement de l'islam à l'école. Certaines communes cessent d'organiser les cours de religion islamique, faute d'autorité islamique officielle habilitée à proposer des candidats enseignants. Peu après, à l'initiative du CIC, la première école libre islamique de Belgique ouvre ses portes à Bruxelles, relançant le débat sur la constitution d'un pilier musulman au sein de la société belge, à laquelle contribue également la querelle sur le port du voile.

En 1990, les autorités belges finissent par retirer au CIC son monopole de représentation, en créant un *Conseil provisoire des Sages*, chargé de conseiller le gouvernement sur les modalités de mise sur pied d'un organe chef de culte islamique. Un comité technique est également installé pour assurer le suivi de la désignation des professeurs de religion islamique. Le CIC s'abstient de prendre part à ce Conseil provisoire et contribue à l'élaboration, sur base d'un processus électoral, d'une instance musulmane susceptible de devenir l'interlocuteur de l'État, conformément aux propositions faites en ce sens par le *Commissariat royal à la Politique des Immigrés*. Ces élections, qui ne sont reconnues ni par les autorités belges, ni par les instances diplomatiques turques et marocaines, ont lieu en 1991 et aboutissent à la constitution d'un *Conseil supérieur des Musulmans de Belgique* (CSMB). Si les autorités maintiennent leur refus d'avaliser cette élection, le Conseil des Sages échoue quant à lui à acquérir une représentativité suffisante. Une large concertation se déroule dans la plus grande discrétion entre les groupements de différentes tendances doctrinales et spirituelles et des différentes composantes ethno-nationales.

En 1992, un Comité technique bis voit le jour. Les négociations se poursuivent et débouchent en 1993 sur la création d'une Constituante et d'un Exécutif provisoire, qui est reconnu en 1994. Cet Exécutif reprend les compétences en matière d'enseignement et est investi du droit de désigner les aumôniers qui officient dans les prisons et d'autres établissements, mais n'est pas encore un organe chef de culte reconnu comme tel. En 1998, un nouveau processus électoral est mis en œuvre et aboutit à l'élection directe d'une *Assemblée générale des Musulmans de Belgique* et indirecte d'un *Exécutif des Musulmans de Belgique* (EMB), non sans immixtion du ministre de la Justice, qui refuse une série de candidatures à des fonctions au sein de l'Exécutif.

Depuis lors, cette institution a connu de multiples péripéties, caractérisées par de multiples ingérences de l'autorité de tutelle et une réinscription de l'islam belge dans un cadre diplomatique et international, mais aussi par la récurrence des débats sur cette thématique en période d'échéances électorales, la population musulmane formant désormais un potentiel électoral non négligeable dans

certaines communes. De petits partis à référence religieuse islamique (*Noor, Parti de la Citoyenneté et de la Prospérité, Parti Jeunes Musulmans, Moslim Democratische Partij*) ont aussi fait leur apparition mais rencontrent peu de succès. Lors des élections communales de 2012, le parti Islam a néanmoins réussi à décrocher un siège à Anderlecht et à Molenbeek-Saint-Jean.

2.3. Organisations et fédérations socioculturelles

Outre les associations de mosquée, nous pouvons aussi relever une série d'associations moins centrées sur l'aspect religieux. L'éventail de ces organisations civiles est très divers : institutions éducatives, clubs sportifs, mouvements de jeunesse, associations de femmes, sociétés théâtrales, groupes de chant, œuvres caritatives, actions Nord-Sud, clubs pour personnages âgées, etc. Pour la Flandre et Bruxelles, nous renvoyons au site www.migrantenerfgoed.be. On y trouve dans la base de données ODIS les résultats du projet «*Stafkaart van het migrantenmiddenveld en zijn erfgoed in Vlaanderen en Brussel*», lancé en 2009 par le KADOC et l'AMSAB-ISG afin de rassembler des données de base relatives à la société civile migrante (et donc aussi les associations musulmanes). Les informations détaillées sur le développement historique de cette vie associative demeurent à ce jour assez rares.

Les données relatives aux fédérations de migrants qui jouent un rôle important en Flandre et à Bruxelles depuis les années 1990 sont plus nombreuses. Dans la foulée du *Dimanche noir* (24 novembre 1991), les autorités flamandes se sont elles aussi engagées en faveur de l'intégration sociale des migrants à travers la vie associative. Pour stimuler le développement de ces organisations, le «*décret du 19 avril 1995 réglant l'octroi de subventions aux associations d'éducation populaire*» a intégré le champ des migrants dans le travail général d'éducation populaire. Une série de fédérations subsidiées par les autorités flamandes ont été créées par la communauté musulmane dans ce cadre : la *Vereniging voor Ontwikkeling en Emancipatie van Moslims* (VOEM), la *Federatie van Marokkaanse Verenigingen* (FMV), la *Federatie van Marokkaanse Democratische Organisaties* (FMDO), la *Unie der Turks Islamitische Kulturele Verenigingen* (UTIKV), l'*Unie van Turkse Verenigingen* (UTV), la *Federatie van Zelforganisaties in Vlaanderen* (FZO-VL) et la *Federatie van Turkse Vooruitstrevende Verenigingen* (Çağdaş Dernekler Federasyonu – CDF). Ces fédérations jouent un rôle de soutien vis-à-vis des petites organisations locales tout en promouvant des projets personnels spécifiques.

3. Archives

3.1. Conservation et inventaires

Étant donné l'émergence relativement tardive d'une communauté musulmane en Belgique, il est évidemment difficile et surtout prématuré d'identifier un ensemble d'archives consultables et déjà inventoriées. Il n'existe à notre connaissance aucun inventaire concernant une institution musulmane. Les plus anciennes organisations ont à peine 40 ans et l'EMB n'est actif que depuis 15 ans. La grande diversité de la communauté musulmane et de ses organisations culturelles complique un peu plus encore l'heuristique des sources. Les archives

des associations musulmanes sont conservées par les organisations elles-mêmes – pour autant qu’elles soient encore actives – et/ou par des privés qui ont souvent eux-mêmes contribué à leur constitution. Une grande partie de ces documents ont toutefois disparu. Comme les communautés religieuses musulmanes locales («mosquées») introduisent un dossier de reconnaissance auprès de l’EMB, cette organisation doit très probablement conserver des exemplaires de ces dossiers de demande. Le *Centrum voor Islam in Europa* (CIE) de l’université de Gand, fondé en 1998, propose en outre sur son site (www.flwi.ugent.be/cie) une documentation détaillée sur la communauté musulmane de Belgique. Cette source porte surtout sur les années 2000.

Au niveau institutionnel, les archives du *Centre islamique et culturel* constituent un fonds essentiel pour l’étude de la communauté musulmane et son institutionnalisation dans les années 1970-1990. Elles sont conservées dans l’institution même. Les archives de Johan Leman, déposées au KADOC en 2012, sont également dignes de mention. Elles renferment un matériel passionnant pour l’étude de la laborieuse histoire de la reconnaissance de l’islam en Belgique. Le thème est très présent dans les documents du Groupe de travail Islam fonctionnant au sein du Commissariat royal à la Politique des Immigrés (1989-1993), où Leman a rempli les fonctions de chef de cabinet de Paula Van Opdenbosch-d’Hondt, et dans ses documents en tant que directeur (1993-2003) du *Centre pour l’Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme*. Les dossiers relatifs au «suivi de l’Exécutif des musulmans de Belgique et de la communauté musulmane» sont particulièrement dignes d’intérêt.

Les archives de la Fedechar, conservées aux Archives de l’État de Hasselt, et celles du Service migrants de la CSC Liège (CARHOP) ne comprennent que quelques dossiers sur les activités culturelles et religieuses précoces des travailleurs immigrés musulmans. Les papiers de Pierre Legrève, conservés par le CEGESOMA, comportent quelques dossiers sur le fonctionnement du CIC.

Les archives des instances diplomatiques et consulaires de la République de Turquie et du Royaume du Maroc représentent deux ensembles incontournables pour ceux qui veulent étudier l’établissement et le développement des variantes officielles de l’islam de ces deux pays en Belgique (les adresses de ces institutions figurent dans la liste reprise à la fin de ce volume). Pour l’ambassade de Turquie, nous pouvons préciser l’existence d’une césure chronologique entre les archives du *Bureau du Conseiller du Travail* (qui couvrent les années de 1960-1970) et celles du *Bureau du Conseiller aux affaires sociales et religieuses* (à partir des années 1980). Elles contiennent de la correspondance et des rapports d’activités ou d’assemblées du Conseiller aux affaires religieuses et des associations musulmanes turques affiliées à la Diyanet. Pour un inventaire du type de sources dont l’institution diplomatique turque dispose, voir :

TAVUKÇUOĞLU (M.). *Belçika’da Türk Ailesi ve Din Egitimi* (La famille turque en Belgique et l’enseignement religieux). Konya, 2000.

Précisons également que les archives de l’ambassade de Turquie ont été récemment transférées aux Archives de l’État (T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri) à Ankara.

3.2. Principales séries de sources

3.2.1. Actes concernant la fondation, les statuts, les membres et l'administration des associations musulmanes.

La plupart des mosquées et associations musulmanes étant des ASBL, on trouve des informations sur leurs statuts et leurs conseils d'administration dans :

Recueil des actes concernant les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations. Annexes au Moniteur belge. Bruxelles, 1974-.

3.2.2. Rapports d'activités

Toutes les associations musulmanes et/ou mosquées peuvent avoir conservé au moins leurs rapports annuels en vue de leurs assemblées générales.

4. Publications

4.1. Publications officielles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. *Référentiel de compétences du cours de religion islamique.* Bruxelles, 2013.

RAMBARAN (S.), SAATÇI (B.), VAN DEN BUYS (E.), JANSSEN (D.). *Islamitische organisaties in Limburg 2007.* Hasselt, 2007.

VAN GEERTRUYEN (G.). *Bezoek eens een moskee ... : moskeeën en moslims in Oost-Vlaanderen.* Gand, 2006.

Selimiye moskee Heusden-Zolder. Heusden-Zolder, 2004.

VANDEBORRE (A.-L.). *Het passief der nalatenschappen. Begraveniskosten m.b.t. islamitische begravingen.* Bruxelles, 2001.

DE LEY (H.). *Gent, een stad waar ook moslims zich « thuis » kunnen voelen, memorandum voor permanent overleg tussen stadsbestuur en moslimgemeenschap.* Gand, 1998.

Centre islamique et culturel de Belgique : Grande Mosquée de Bruxelles. Bruxelles, s.d.

4.2. Rapports publiés

VERENIGING VAN DE LEERKRACHTEN ISLAMITISCHE GODSDIENST VAN
VLAANDEREN

Werkingsverslag. Anvers, 1990-.

4.3. Périodiques

ISLAMITISCH EN CULTUREEL CENTRUM VAN BELGIË

Islamitische Nieuwsbrief. Bruxelles, 1989-1995.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES MUSULMANS DE BELGIQUE

Le Conseil. Bruxelles, 1993-1996.

EXÉCUTIF DES MUSULMANS DE BELGIQUE

Bulletin d'information de l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Bruxelles, 2005.

VERENIGING VOOR ONTWIKKELING EN EMANCIPATIE VAN MOSLIMS

De Wegwijzer. Anvers, 1999-.

ASSOCIATION EUROPÉENNE MUSULMANE (www.aem-asbl.be)

Bulletin mensuel de l'Association européenne musulmane. Liège, 2000-.

TURKSE UNIE VAN BELGIË

EKIP. Beringen, ?-?.

FEDERATIE VAN MAROKKAANSE VERENIGINGEN

Kalima. Anvers, 2009-2012.

FEDERATIE VAN MAROKKAANSE EN MONDIALE DEMOCRATISCHE ORGANISATIES

Nieuwsbrief. Bruxelles, 2010-.

FEDERATIE VAN ZELFORGANISATIES – VLAANDEREN

Voices. Gand, 2001-2005.

Nieuwsbrief. Gand, 2008-2010.

MOSKEE AL BURAQ

Nieuwsbrief. Malines, 2009-2010.

SARIE ABDESLAM

Dounia News, 2001-.

Voir aussi les revues *Tribune immigrée* (1985-1992) et *Nouvelle Tribune* (1992-).

4.4. Sites internet

Exécutif des Musulmans de Belgique : www.embnet.be.

Centre islamique et culturel de Belgique / Islamitisch en Cultureel Centrum van België : www.centreislamique.be.

Belçika Diyanet Vakfi / Diyanet de Belgique : www.diyamet.be (uniquement en turc).

Belçika İslam Federasyonu / Fédération islamique de Belgique (Milli Görüş) : www.fibif.be (uniquement en turc).

Union des Centres culturels et islamiques de Belgique (UCCIB) : www.selimiye.be.

Fédération des Associations actives de Belgique (Fedactio) : www.fedactio.be.

Ligue des Musulmans de Belgique : lmbonline.be.

Ahmediyya Moslim Gemeenschap België : www.ahmediyya-islam.org/be-nl.

Islamic Relief Belgium : irbelgium.eu/nl.

Association belge des Professionnels musulmans : www.abpm.be.

Islamitische Faculteit van Europa – Gent: www.ifeg.be.

Actualités et agenda des conférences, rencontres et autres activités liées à l’islam sunnite en Belgique: www.islamic-events.be.